

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique et dons en nature à l'appui de l'implication citoyenne (90 807 euros).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de renforcer l'action de la Ville de Paris en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité et de la végétalisation participative, il est proposé de soutenir les projets favorisant les initiatives et l'entraide sur ces enjeux et contribuant à démultiplier l'impact des dynamiques en cours. Les associations ont pu soumettre des demandes au travers des campagnes de subvention du droit commun, mais aussi répondre à l'appel à projets « jardins partagés- jardins relais » 2025.

Les associations concernées sont des structures actives à l'échelle locale, en capacité d'agir durablement sur le territoire et de susciter une forte implication citoyenne. En favorisant et en préservant la nature en ville, elles répondent aux objectifs du nouveau plan biodiversité. Elles contribuent à l'adaptation au changement climatique en développant des îlots de fraîcheur. Elles s'impliquent également pour veiller à l'économie des ressources, à la préservation de l'eau, à la qualité des sols et à leur perméabilité. D'autre part, elles entretiennent et développent le lien social à l'échelle locale en proposant des espaces aménagés de jardinage collectif et des temps de partage.

En complément de ces subventions, il est proposé d'autoriser la distribution de plantes, bulbes et graines auprès des citoyennes, des citoyens et des structures engagés dans des projets de végétalisation afin de s'inscrire dans un cercle vertueux en évitant le gaspillage, mais aussi dans une optique de sensibilisation et de mobilisation.

Les projets associatifs retenus dans le cadre des subventions de fonctionnement sont :

JARDINOT (tout Paris) - Ce projet vise à créer des outils pédagogiques sur le jardinage écoresponsable pour enrichir le réseau de bénévoles formés dans le cadre des Jardins partagés Main Verte et Jardins Relais. L'objectif est de doter ces bénévoles de ressources pour mieux transmettre les pratiques durables.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

LES PASSEURS DE CURIOSITES (Tout Paris) - L'association souhaite développer un nouveau jeu de type "Escape Box" sur le thème du jardin potager. Son objectif est de permettre aux jeunes Parisiennes et Parisiens de 4 à 12 ans, particulièrement ceux des quartiers prioritaires, de découvrir la biodiversité des potagers et de se sensibiliser à l'alimentation durable, tout en les incitant à jardiner.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 euros pour 2025.

LES JARDINIERES ET JARDINIERS DU 2EME (Paris Centre) - A la suite de travaux, le projet vise à diversifier la culture de légumes dans le jardin partagé Main Verte sur le domaine de la Ville de Paris, en expérimentant la permaculture, en enrichissant le sol et en favorisant des associations bénéfiques de plantes. De plus, il prévoit de soutenir la colonie de moineaux par l'installation de nichoirs et de consolider l'action des bénévoles en développant des partenariats avec les écoles et d'autres acteurs locaux pour des ateliers et des actions de sensibilisation à la biodiversité.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

JARDIN PARTAGE BERTHE WEILL (Paris Centre) - Le projet propose de développer la pratique du compostage en entretenant le bac existant, tout en communiquant sur les bonnes pratiques. L'initiative inclut également l'amélioration des conditions de jardinage grâce à l'acquisition d'outils de qualité pour la permaculture, et l'organisation d'ateliers pédagogiques avec des supports informatifs pour sensibiliser les élèves des écoles voisines. Le projet a donc pour objectif d'impliquer les habitantes et habitants à la protection de l'environnement et de la

nature, avec une attention particulière portée aux jeunes générations sur ce jardin partagé Main Verte situé sur le domaine de la Ville de Paris.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 310 euros pour 2025.

LES 1001 FEUILLES (Paris Centre) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte localisé sur le domaine de la Ville de Paris, souhaite optimiser l'aménagement du jardin et les pratiques de jardinage afin d'améliorer l'accueil des adhérents et des visiteurs. Face à des outils vieillissants et à des aménagements vétustes ou inadaptés, elle prévoit l'achat de nouveaux outils, l'aménagement de l'arche de jasmin et des bordures d'allées, ainsi que l'intégration de petits fruitiers, pour permettre de maintenir le jardin comme un espace de rencontres, d'échanges et d'éducation.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

SÈMESEME (9^e) - Le projet vise à créer un jardin thérapeutique sensoriel à destination d'enfants souffrant de troubles psychiques. Il entend ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé grâce au contact avec la nature et à l'organisation d'ateliers thématiques réguliers pour les jeunes concernés. Pour ce faire, l'acquisition de petit matériel et de plantes et un système d'irrigation durable seront nécessaires.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 2 180 euros pour 2025.

PARIS EST MOUV (11^e) - Le projet vise à rassembler un public varié et intergénérationnel (personnes âgées, enfants, etc.) autour du jardinage, de la nourriture et du développement durable. Le projet est centré sur une butte en permaculture très fertile, avec diverses variétés de légumes biologiques et une attention particulière à la résilience des espèces. Il sera encadré par une médiatrice chargée d'amener les participants à partager leurs savoir-faire, à s'occuper des cultures, et à profiter de récoltes autour de goûters conviviaux et musicaux.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT BERNARD (11^e) - Le projet vise à développer du lien social à travers la mobilisation des habitantes, des habitants et des familles du quartier autour de la végétalisation des pieds d'arbre sur l'espace public. Il repose sur le dispositif du Permis de végétaliser, avec l'organisation d'ateliers gratuits et s'appuie sur des partenaires engagés pour l'entretien et sur l'achat de plantes.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 400 euros pour 2025.

URBANESCEANCE (13^e) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte et relais, souhaite acquérir du matériel (outils de jardinage, oyas, rangements, matériel d'observation du vivant) afin d'enrichir ses animations et l'accueil du public. S'adressant principalement aux habitants du 13^e arrondissement, notamment les familles, personnes âgées, résidentes et résidents de logements sociaux, elle vise à fidéliser ces publics et à attirer davantage de jeunes. Le matériel permettra de conduire des ateliers de jardinage et de pédagogie sur l'alimentation et la santé, lesquels nécessitent notamment du mobilier pour des activités par tous les temps.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

JARDIN DU CARROUSEL (14^e) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte sur le domaine de la Ville de Paris, souhaite acquérir des outils et supports pour la végétalisation de l'avenue du Général Leclerc et les futures actions collectives conduites à l'échelle de l'arrondissement. Ce matériel sera mutualisé avec les personnes du quartier qui cultivent les pieds d'arbres avoisinants, renforçant ainsi les liens entre habitantes et habitants autour de projets collectifs de végétalisation.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 320 euros pour 2025.

LES GENS DE COTTIN (18^e) - Le projet a pour objectif d'embellir la rue Jean Cottin via le dispositif du permis de végétaliser en entretenant ses jardinières qui se sont dégradées et à renforcer le lien social dans le quartier. Il vise également à sensibiliser enfants et adultes à la nature et à la biodiversité et à renouveler le matériel.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 400 euros pour 2025.

JARDIN CHARBON VERT (18^e) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte dans le parc public Chapelle Charbon a pour objectif d'animer, d'entretenir et d'embellir cet espace tout en développant et protégeant la biodiversité. Pour ce faire, elle prévoit l'achat

d'outils de jardinage, de graines, de plants et d'un récupérateur d'eau. L'initiative inclut également la sensibilisation du jeune public à l'écologie et l'organisation d'animations pour les habitants du quartier, en collaboration avec d'autres associations.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 950 euros pour 2025.

VERT A SOI (18^e) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé sur le domaine de la Ville de Paris souhaite favoriser l'économie d'eau avec l'achat d'une cuve verticale et de ses accessoires pour récupérer l'eau de pluie du toit de la cabane. Elle prévoit également d'acquérir des bacs et des jardinières sur pieds afin de rendre le jardinage accessible aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

ESPEREM (20^e) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte à vocation solidaire, entend organiser des rencontres créatives et conviviales, incluant des journées portes ouvertes avec des ateliers thématiques sur la permaculture, le compost et l'art-thérapie pour les habitantes et habitants du quartier. Pour ce faire, il est prévu l'achat de petit matériel en arts plastiques et d'un appareil photo ainsi que la prestation d'un intervenant extérieur. L'objectif est de créer un espace de partage et de découverte atypique, sans barrière financière pour les publics précaires.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

ESPEREM (20^e) - Le projet vise à disposer de moyens pour organiser des ateliers tout au long de l'année en direction notamment des personnes novices dans la pratique du jardinage. Ces ateliers seront axés sur les saisons, couvrant des thèmes variés comme la préparation du printemps, la préservation de la faune, la reconnaissance des plantes sauvages et l'adaptation au changement climatique. L'association gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte, à vocation solidaire, pourra ainsi répondre aux attentes des personnes qui la sollicitent.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 180 euros pour 2025.

Les demandes exprimées dans le cadre de l'appel à projet « Jardins partagés-jardin relais » 2025 ayant pour objet l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et l'entraide ont été examinées à la lumière des objectifs de cet appel à projet et de critères de recevabilité. Ainsi toute association souhaitant y participer avait pour obligation d'être inscrite sur ParisAsso, d'être un jardin partagé signataire de la Charte Main Verte, de la charte Petites Mains Vertes ou d'être un jardin relais et de respecter ses engagements dans ce cadre. Une attention a été portée sur la faisabilité des projets, leur impact et aspects qualitatifs et sur la mise en œuvre d'une démarche éco responsable.

L'ACCUEILLETTE DU 9E (9^e) - Le projet a pour but de poursuivre et développer les activités de jardin relais. L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte sur le domaine de la Ville de Paris, entend ainsi acquérir et mettre en place différents outils participatifs (grainthèque, bouturothèque et outillthèque), afin de faciliter le jardinage pour les habitant.es doté.es d'un permis de végétaliser. Parallèlement, ayant constaté une baisse de la population d'oiseaux, l'association souhaite renforcer son rôle de refuge. Et enfin pour améliorer le niveau technique des bénévoles, l'association souhaite faire intervenir une animatrice experte pour 3 séances de formation au bouturage et à la collecte et conservation des graines.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 832 euros et une subvention de fonctionnement de 500 euros pour 2025.

LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10 (10^e) - Le projet vise à poursuivre le réaménagement du jardin partagé Main Verte Louis Blanc localisé sur le domaine d'un bailleur social, par des travaux, l'apport de matériaux, de terre et de graines. Le projet a également pour objectif de développer le rôle de jardin relais, représentant une ressource pour les habitantes et habitants du quartier. Il prévoit ainsi l'achat de nouvel outillage et de matériel d'animation, adapté aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Pour ce faire l'association s'appuie sur la mobilisation d'une animatrice professionnelle qui va permettre de renforcer un programme annuel d'animation.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 3 000 euros et une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour 2025.

CULTURE (S) EN HERBE (S) (11^e) - De début avril à mi-novembre, l'association gestionnaire d'un jardin « Petites Mains Vertes », à vocation solidaire, dans le square Colbert, propose d'organiser deux ateliers hebdomadaires gratuits et ouverts à tous, complétés par une offre de balades découvertes d'initiatives écologiques ou d'initiation à la botanique. Pour ce faire l'association prévoit des achats en matériel et fournitures afin d'assurer des ateliers aux thématiques variées autour du jardinage et de la nature en ville.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 500 euros et une subvention de fonctionnement de 2 500 euros pour 2025.

SOLIDARITE ROQUETTE (11°) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte dans un square public, souhaite rejoindre le dispositif « jardin relais », afin de devenir un lieu ressource ouvert aux initiatives locales. L'accueil des personnes à mobilité réduite sera facilité par l'achat de bacs de jardinage adaptés. Le projet prévoit aussi de réparer et construire des bacs hors sol, ainsi que de créer une outilthèque à destination des publics relais, notamment les détenteurs de permis de végétaliser.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 3 075 euros.

L'ECHO DES AUTRES (12°) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte dans un jardin public prévoit le lancement d'un partenariat avec plusieurs acteurs pour favoriser l'inclusion d'artistes autistes en développant des compétences en menuiserie, jardinage et expression artistique. Le projet inclut une demande d'outillage, l'installation d'une tonnelle végétalisée, et l'acquisition de nouvelles jardinières adaptées aux personnes à mobilité réduite et aux enfants. Enfin, la création de panneaux pédagogiques pérennes et de supports de communication viendra enrichir la dimension éducative du jardin.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 euros pour 2025.

JARDIN MALIN DU 13ÈME (13°) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte dans le square Clara Zetkin veut favoriser la biodiversité avec un choix de plantations adaptées et économiser la ressource en eau avec l'installation d'un système d'arrosage. Elle veut également s'ouvrir sur le quartier avec une offre d'ateliers de jardinage et d'événements pour tous les publics du quartier et mettre en place une outilthèque.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 2 000 euros.

ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA) (18°) - L'association gestionnaire d'un jardin partagé en cours d'adhésion à la charte Main Verte et s'inscrivant dans une démarche de jardin relais, prévoit des chantiers participatifs pour aménager de nouvelles terrasses de plantation, rénover les escaliers, créer une promenade et installer un système de récupération des eaux de pluie. D'autre part, elle souhaite organiser des temps de médiation sur l'environnement permettant d'observer la flore et la faune locales. Et pour développer du lien social et participer à l'animation du quartier, elle organise des événements conviviaux (visites, trocs, festival) et envisage de mettre en place des outils de communication partagés.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 6 000 euros et une subvention de fonctionnement de 6 000 euros pour 2025.

HALAGE (18°) - L'association, qui est une structure de l'insertion par l'activité économique et centre de formation professionnelle continue dans le domaine du paysage, est gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte solidaire localisé sur le domaine d'un bailleur social, s'inscrivant dans la dynamique des jardins relais. Elle souhaite que les enfants du quartier de la Goutte d'Or puissent entretenir le jardin pédagogique au 25 rue de Chartres, Paris 18, et également participer à la végétalisation sur l'espace public dans le quartier via le dispositif Permis de végétaliser. Elle a pour projet la mise en place d'un « Club Nature » accueillant les enfants du quartier âgés de 7 à 13 ans tout au long de l'année scolaire. Au programme, elle prévoit une trentaine d'ateliers annuels d'environ 3 heures chacun, axés sur la découverte de la nature et l'apprentissage en plein air. Ce projet est mené en partenariat avec l'association EGDO (Enfants de la Goutte d'Or).

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 360 euros et une subvention de fonctionnement de 6 000 euros pour 2025.

LA GOUTTE VERTE (18°) - L'association gestionnaire de deux jardins partagés Main Verte au cœur du quartier de la Goutte d'Or sur le domaine de la Ville de Paris, prévoit de monter une serre partagée dans une résidence du bailleur social Paris Habitat pour maintenir un espace de culture collectif. Pour les jardins dont elle a la charge, elle propose d'acquérir de nouveaux matériels permettant l'organisation d'ateliers de jardinage.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 7 900 euros.

M.U (18°) - L'association gestionnaire du jardin collectif de la station des Mines, a pour projet la mise en place de nouveaux bacs de culture et d'ateliers avec des animations autour notamment des récoltes et du compostage. Elle propose des actions de sensibilisation à la biodiversité urbaine à travers des ateliers pour les scolaires et la création d'habitats pour la faune locale. Enfin, elle cherche à ancrer le jardin dans le quartier, à accueillir de nouveaux publics et à pérenniser ses activités suite à une relocalisation du jardin par l'aménageur du secteur.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 000 euros et une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour 2025.

VERGERS URBAINS (18°, 19°, 20°) - L'association gestionnaire de plusieurs jardins collectifs prévoit des sessions de formation gratuites sur différentes thématiques autour de l'arboriculture, du jardinage et de la biodiversité urbaine.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros pour 2025.

ASSOCIATION TRAVAIL ET VIE (18°) - L'association ayant une vocation d'insertion professionnelle et sociale gère le jardin partagé Main Verte Colmar Thionville situé sur le domaine de la Ville de Paris et dans lequel elle souhaite accueillir un public plus diversifié. Aussi pour mieux accueillir les seniors, les personnes à mobilité réduite ainsi que les enfants, elle prévoit l'installation de bacs de culture. Elle envisage également une amélioration de son système d'arrosage pour mieux économiser la ressource en eau. Enfin, elle organise des actions de sensibilisation à la biodiversité.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 897 euros et une subvention de fonctionnement de 1 277 euros pour 2025.

DEBROUILLE COMPAGNIE (19°) - L'association, ayant notamment pour vocation la sensibilisation à la réduction des déchets et à la consommation responsable gère le jardin partagé Main Verte dans le jardin public Hérold sur lequel elle organise différents types d'animations auprès de ses usagers. Ainsi elle prévoit des ateliers thématiques et des moments conviviaux pour favoriser l'échange, l'entraide et l'expérimentation. Des chantiers seront également menés autour de la gestion de l'eau, du sol, du compostage, des cycles de plantation. Ses actions visent notamment les établissements scolaires du quartier, de la maternelle au lycée. Elles incluent des visites ponctuelles du jardin partagé Hérold d'une durée de 30 minutes à 1 heure. Deux classes participeront à un parcours pédagogique annuel autour de la biodiversité urbaine à travers des ateliers thématiques (plantes, insectes, eau, sol, etc.).

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 560 euros et une subvention de fonctionnement de 2 000 euros pour 2025.

ESPACES (19°) - L'association d'insertion gère le jardin partagé Main Verte à vocation solidaire dans le jardin public Hérold. Elle souhaite réaliser des panneaux en bois pour informer les usagers du jardin sur son fonctionnement, sur ses actions d'animation et ses permanences d'accueil sur site. Dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026, l'association propose d'organiser 20 animations gratuites autour de la biodiversité et du jardin. Dans ce cadre, elle prévoit la réalisation d'une fresque de la biodiversité.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 000 euros et une subvention de fonctionnement de 4 223 euros pour 2025.

JARDIN SAINT SERGE (19°) - L'association gère un jardin partagé sur un domaine privé qui est adhérent à la charte Main Verte. Elle a pour objectif de rénover ses espaces de jardinage et son abri à outils.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 3 133 euros.

POTAGER21 (19°) - L'association, gestionnaire du jardin partagé Main Verte Ella Fitzgerald sur le domaine de la Ville de Paris, souhaite rénover son récupérateur d'eau et en acquérir un nouveau en le raccordant à une gouttière, avec un système d'arrosage intégré. Elle complètera cette action, dans sa volonté de préserver la ressource en eau, avec la mise en place de pots en terre cuite microporeuse.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 3 850 euros.

RIC RAC (19°) - L'association a la volonté d'améliorer et de questionner le cadre de vie en impliquant le public de manière participative. Elle souhaite ainsi mettre en place des ateliers sur le thème du jardinage en s'inscrivant dans une dynamique de jardin relais. Pour ce faire, elle a besoin d'acquérir de nouveaux matériels.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour 2025.

ARCHIPELIA (20°) - L'association qui est un centre socio culturel gère deux jardins partagés Main Verte, l'un sur le domaine de la Ville et l'autre sur un terrain appartenant à un bailleur social. Elle souhaite conduire des actions de sensibilisation sur le thème de la pollinisation. Pour favoriser la biodiversité, elle entend mettre en place de manière participative des abris pour insectes et des plantations adaptées.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 500 euros.

LE 56 (20°) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte sur le terrain d'un bailleur social, souhaite organiser des balades piétonnes de découverte, ouvertes à tout public, dans le 20° pour sensibiliser aux enjeux du vivant et de la biodiversité.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 500 euros pour 2025.

L'ÎLOT LÉON (20^e) - L'association, gestionnaire d'un jardin partagé Main Verte sur le domaine de la Ville de Paris, souhaite acquérir de nouveaux matériels pour le jardin et la mise en place d'abris pour la faune sauvage, projetant également d'organiser des événements sur ce thème.

Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 1 000 euros.

En complément des subventions attribuées aux associations, il est proposé d'autoriser les dons en nature, afin de renforcer le soutien de la Ville de Paris aux initiatives et contributions citoyennes en faveur de la nature en ville et de s'inscrire dans un cercle vertueux en évitant le gaspillage. Ainsi il sera possible de distribuer des plantes auprès des citoyens et des structures engagées dans des projets de végétalisation par exemple en cas de surplus de production ou à l'occasion du renouvellement saisonnier des massifs. Il en sera de même pour les bulbes ou les graines.

Afin de continuer à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur de la nature en ville, l'achat de sachets de graines est proposé, composés de semences locales et favorisant la biodiversité. Ces sachets pourront être distribués notamment à l'occasion d'évènements organisés par la Ville de Paris ou dans les équipements de l'Agence d'Écologie Urbaine recevant du public.

Pour les associations subventionnées en fonctionnement par la Ville de Paris pour un montant supérieur à 23 000 euros ou subventionnées en investissement, est joint au projet de délibération le projet de convention correspondant.

Il vous est proposé de d'autoriser le versement des subventions décrites ci-dessus, de m'autoriser à signer les conventions et de permettre les dons en nature.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique et dons en nature à l'appui de l'implication citoyenne (90 807 euros).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du , par lequel Madame la Maire de Paris propose :

-de soutenir des associations ancrées sur le territoire parisien et agissant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique :

- o en attribuant 20 000 euros de subventions de fonctionnement à 15 associations,
- o dans le cadre de l'appel à projets « jardins partagés- jardins relais » 2025 en attribuant 40 807 euros de subvention d'investissement et 30 000 euros de subventions de fonctionnement à 20 associations,

- de signer les conventions de financement afférentes à ces subventions,
- d'autoriser des dons en nature de plantes et de graines, afin de permettre d'en distribuer à des citoyens et à des structures engagées dans des projets de végétalisation, de s'inscrire dans un cercle vertueux en évitant le gaspillage et de renforcer les actions de sensibilisation et de mobilisation ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement de Paris en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement de Paris en date du ;

Vu les projets de convention joints au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI et Monsieur Dan LERT au nom de la 8e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association JARDINOT, dont le siège social est situé 11 Villa Collet 75014 PARIS (PARIS ASSO 199042- DOSSIER N° 2025_05683).

Article 2 : Une subvention de 5000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LES PASSEURS DE CURIOSITES, dont le siège social est situé 20 rue Edouard Pailleron Maison des Associations et de la Vie Citoyenne du 19ème 75019 PARIS (PARIS ASSO 192272- DOSSIER N° 2025_07241) ;

Article 3 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association URBANESCENCE, dont le siège social est situé 181 AVENUE Daumesnil 75012 Paris (PARIS ASSO 189753- DOSSIER N° 2025_03236).

Article 4 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LES JARDINIERES ET JARDINIERS DU 2E, dont le siège social est situé 5 Bis rue du Louvre 75001 Paris (PARIS ASSO 87061- DOSSIER N° 2025_03344).

Article 5 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LES 1001 FEUILLES, dont le siège social est situé 7 RUE du Grenier Saint Lazare 75003 Paris (PARIS ASSO 95562- DOSSIER N° 2025_11446).

Article 6 : Une subvention de 310 euros en fonctionnement est attribuée à l'association JARDIN PARTAGE BERTHE WEILL, dont le siège social est situé 3 rue Sainte Anastase 75003 Paris (PARIS ASSO 207332- DOSSIER N° 2025_10382) ;

Article 7 : Une subvention de 2 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association SÈMESÈME, dont le siège social est situé 17 CITE de Trévis 75009 Paris (PARIS ASSO 200003- DOSSIER N° 2025_11076).

Article 8 : Une subvention de 1 400 euros en fonctionnement est attribuée à l'ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT BERNARD, dont le siège social est situé 40 rue Saint-Bernard 75011 Paris (PARIS ASSO 17562- DOSSIER N° 2025_06671) ;

Article 9 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association PARIS EST MOUV, dont le siège social est situé 1 PASSAGE de la Fonderie 75011 Paris (PARIS ASSO 12946- DOSSIER N° 2025_03129).

Article 10 : Une subvention de 320 euros en fonctionnement est attribuée à l'association JARDIN DU CARROUSEL, dont le siège social est situé 108 RUE D'Alesia 75014 Paris (PARIS ASSO 197473- DOSSIER N° 2025_00473).

Article 11 : Une subvention de 400 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LES GENS DE COTTIN, dont le siège social est situé 15 RUE Jean Cottin 75018 Paris (PARIS ASSO 182183- DOSSIER N° 2025_11055).

Article 12 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association VERT A SOI, dont le siège social est situé 15 PAS Ramey Boite n°6 Maison des Associations et de la Vie Citoyenne 75018 Paris (PARIS ASSO 20582- DOSSIER N° 2025_00642).

Article 13 : Une subvention de 950 euros en fonctionnement est attribuée à l'association JARDIN CHARBON VERT, dont le siège social est situé 16 rue Boucry 75018 Paris 18e (PARIS ASSO 207254- DOSSIER N° 2025_10514).

Article 14 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association ESPEREM, dont le siège social est situé 83 RUE de Sèvres 75006 Paris (PARIS ASSO 191343 - DOSSIER N° 2025_06309).

Article 15 : Une subvention de 1 180 euros en fonctionnement est attribuée à l'association ESPEREM, dont le siège social est situé 83 RUE de Sèvres 75006 Paris (PARIS ASSO 191343 - DOSSIER N° 2025_06955).

Article 16 : Une subvention de 1 832 euros en investissement est attribuée à l'association L'ACCUEILLETTE DU 9E, dont le siège social est situé 24 rue de Rochechouart 75009 Paris (PARIS ASSO 190030- DOSSIER N° 2025_11755).

Article 17 : Une subvention de 500 euros en fonctionnement est attribuée à l'association L'ACCUEILLETTE DU 9E, dont le siège social est situé 24 rue de Rochechouart 75009 Paris (PARIS ASSO 190030- DOSSIER N° 2025_12331).

Article 18 : Une subvention de 3 000 euros en investissement est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10, dont le siège social est situé 13-17 rue louis blanc 75010 Paris (PARIS ASSO 10068- DOSSIER N° 2025_11749) ;

Article 19 : Une subvention de 1 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LA MAISON DU CANAL - REGIE DE QUARTIER PARIS 10, dont le siège social est situé 13-17 rue louis blanc 75010 Paris (PARIS ASSO 10068- DOSSIER N° 2025_12308).

Article 20 : Une subvention de 1 500 euros en investissement est attribuée à l'association CULTURE (S) EN HERBE (S), dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault - Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11e Arrondissement Boite N°116 75011 Paris (PARIS ASSO 18258 - DOSSIER N° 2025_11732).

Article 21 : Une subvention de 2 500 euros en fonctionnement est attribuée à l'association CULTURE (S) EN HERBE (S), dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault - Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11e Arrondissement Boite N°116 75011 Paris (PARIS ASSO 18258 - DOSSIER N° 2025_12309).

Article 22 : Une subvention de 3 075 euros en investissement est attribuée à l'association SOLIDARITE ROQUETTE, dont le siège social est situé 47 RUE de la Roquette 75011 Paris (PARIS ASSO 17036- DOSSIER N° 2025_11494).

Article 23 : Une subvention de 1 200 euros en investissement est attribuée à l'association L'ECHO DES AUTRES, dont le siège social est situé 76 rue du Rendez-vous 75012 Paris (PARIS ASSO 184556 - DOSSIER N° 2025_11519).

Article 24 : Une subvention de 2 000 euros en investissement est attribuée à l'association JARDIN MALIN DU 13ÈME, dont le siège social est situé 11 RUE Caillaux 75013 Paris (PARIS ASSO 185403 - DOSSIER N° 2025_11487).

Article 25 : Une subvention de 6 000 euros en investissement est attribuée à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA), dont le siège social est situé 18 RUE Ramus Maison de la Vie Associative et Citoyenne 20e 75020 Paris (PARIS ASSO 89541 - DOSSIER N° 2025_11752).

Article 26 : Une subvention de 6 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES (AGETA), dont le siège social est situé 18 RUE Ramus Maison de la Vie Associative et Citoyenne 20e 75020 Paris (PARIS ASSO 89541 - DOSSIER N° 2025_12310).

Article 27 : Une subvention de 360 euros en investissement est attribuée à l'association HALAGE, dont le siège social est situé 6 RUE Arnold Géraux 75018 Paris (PARIS ASSO 15006 - DOSSIER N° 2025_12306).

Article 28 : Une subvention de 6 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association HALAGE, dont le siège social est situé 6 RUE Arnold Géraux 75018 Paris (PARIS ASSO 15006 - DOSSIER N° 2025_11699).

Article 29 : Une subvention de 7 900 euros en investissement est attribuée à l'association LA GOUTTE VERTE, dont le siège social est situé 19 rue Cavé 75018 Paris (PARIS ASSO 69842 - DOSSIER N° 2025_11751).

Article 30 : Une subvention de 1 000 euros en investissement est attribuée à l'association M.U, dont le siège social est situé 14 BOULEVARD La Chapelle - Boite 97 75018 Paris (PARIS ASSO 13685 - DOSSIER N° 2025_11674).

Article 31 : Une subvention de 1 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association M.U, dont le siège social est situé 14 BOULEVARD La Chapelle - Boite 97 75018 Paris (PARIS ASSO 13685 - DOSSIER N° 2025_12330).

Article 32 : Une subvention de 4000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association VERGERS URBAINS, dont le siège social est situé 189 rue D'Aubervilliers CAP 18 75018 Paris (PARIS ASSO 172261 - DOSSIER N° 2025_11766).

Article 33 : Une subvention de 1 897 euros en investissement est attribuée à l'ASSOCIATION TRAVAIL ET VIE, dont le siège social est situé 189 rue D'Aubervilliers CAP 18 75018 Paris (PARIS ASSO 190503 - DOSSIER N° 2025_11759).

Article 34 : Une subvention de 1 277 euros en fonctionnement est attribuée à l'association ASSOCIATION TRAVAIL ET VIE, dont le siège

social est situé 189 rue D'Aubervilliers CAP 18 75018 Paris (PARIS ASSO 190503 - DOSSIER N° 2025_12311).

Article 35 : Une subvention de 560 euros en investissement est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE, dont le siège social est situé 4 rue de la Solidarité 75019 Paris (PARIS ASSO 5166 - DOSSIER N° 2025_11748).

Article 36 : Une subvention de 2 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE, dont le siège social est situé 4 rue de la Solidarité 75019 Paris (PARIS ASSO 5166 - DOSSIER N° 2025_12312).

Article 37 : Une subvention de 1 000 euros en investissement est attribuée à l'association ESPACES, dont le siège social est situé 855 AVENUE Roger Salengro 92370 CHAVILLE (PARIS ASSO 101901 - DOSSIER N° 2025_11740).

Article 38 : Une subvention de 4 223 euros en fonctionnement est attribuée à l'association ESPACES, dont le siège social est situé 855 AVENUE Roger Salengro 92370 CHAVILLE (PARIS ASSO 101901 - DOSSIER N° 2025_12307).

Article 39 : Une subvention de 3 133 euros en investissement est attribuée à l'association JARDIN SAINT SERGE, dont le siège social est situé 20 rue Carducci 75019 Paris (PARIS ASSO 42782 - DOSSIER N° 2025_10497).

Article 40 : Une subvention de 1000 euros en investissement est attribuée à l'association L'ÎLOT LÉON, dont le siège social est situé 30 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris (PARIS ASSO 192486 - DOSSIER N° 2025_11472).

Article 41 : Une subvention de 3 850 euros en investissement est attribuée à l'association POTAGER21, dont le siège social est situé 192 rue de Romainville 93100 Montreuil (PARIS ASSO 207535- DOSSIER N° 2025_11754).

Article 42 : Une subvention de 1 000 euros en fonctionnement est attribuée à l'association RIC RAC, dont le siège social est situé 22 rue Labois Rouillon 75019 Paris (PARIS ASSO 194174 - DOSSIER N° 2025_11762).

Article 43 : Une subvention de 1 500 euros en investissement est attribuée à l'association ARCHIPELIA, dont le siège social est situé 17-23 RUE des Envierges 75020 Paris (PARIS ASSO 18047 - DOSSIER N° 2025_11707).

Article 44 : Une subvention de 500 euros en fonctionnement est attribuée à l'association LE 56, dont le siège social est situé 56 rue Saint Blaise 75020 Paris (PARIS ASSO 122021 - DOSSIER N° 2025_11742).

Article 45 : Madame la Maire est autorisée à signer les conventions dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 46 : La dépense correspondante d'un montant de 40 807 euros sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 47 : La dépense correspondante d'un montant de 50 000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 sous réserve des décisions de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 48 : Les dons en nature de plantes et de graines sont autorisés, afin de permettre d'en distribuer à des citoyens et à des structures engagées dans des projets de végétalisation.